Artículo original: Français Versión / resumen disponible en: Español English **Portada**

Números Anteriores

Vol. 4, 2012

Révolution tunisienne et empowerment Le cas des femmes tunisiennes

Soumava Mestiri

Résumé

Les femmes tunisiennes ont porté leur révolution. Au delà de ce fait incontestable, une question fondamentale ne lasse pas de se poser : et si l'action de ces femmes n'était qu'un coup d'épée dans l'eau? Et si ce qui est apparu comme un formidable soulèvement contre la subalternité et le patriarcat n'était en réalité qu'un sursaut ponctuel que l'après-révolution a eu tôt fait de tempérer ? Le présent travail se propose d'analyser le bien-fondé de cette hypothèse non pas à travers une trajectoire féminine destinée à être généralisée à l'ensemble des femmes de Tunisie, mais plutôt un triple parcours (femmes rurales, de l'intérieur du pays et des banlieues défavorisées, femmes de la société civile et femmes politiques) à même de nous permettre de dresser un bilan actualisé de la condition féminine dans ce pays.

Mots-clés

Femmes tunisiennes, revolution féminine, patriarcat, subalternité

Dix-neuf mois après la chute de la dictature dans leur pays, de quoi les tunisiennes peuvent-elles aujourd'hui se prévaloir? Il est temps de dresser ici un premier bilan à la faveur d'une analyse typologique de la réalité féminine à l'heure de la Révolution. Il est en effet primordial de toujours garder en tête le fait que ces femmes ne constituent pas une catégorie homogène fédérée par des objectifs communs et des stratégies consensuelles. Femmes de l'intérieur, femmes de la société civile, femmes politiques, notamment au sein de l'Assemblée Constituante : il est possible de distinguer au moins trois catégories, elles-mêmes traversées, on l'imagine aisément, par des tendances diverses. La révolution tunisienne a-t-elle été l'occasion d'un empowerment féminin qui viendrait sonner le glas du féminisme d'Etat en place depuis vingt-trois ans et vitrine du régime de Ben Ali? Si son existence était avérée, dans quelle mesure cet empowerment est-il destiné à durer ?*

1. Il y a donc, avions-nous dit, les femmes de l'intérieur, par quoi il faut entendre les femmes issues de régions défavorisées de la Tunisie profonde (mais aussi leurs semblables vivant dans les banlieues populaires de Tunis). Ces femmes ont été le fer de lance de la révolution tunisienne. Elles se sont retrouvées au premier plan de la contestation, exactement comme elles l'ont été lors de la révolte du bassin minier de Gafsa en 2008. Rappelons que dès les premiers jours de l'insurrection, dix femmes d'un âge avancé, souffrant de pathologies chroniques, ont organisé un sit-in devant le siège de la Compagnie des phosphates à Moularès (village du bassin minier) pour dénoncer les méthodes de recrutement de l'entreprise. Elles ont installé une tente, connue sous le nom de «tentes des veuves», et y sont restées un mois et demi, malgré le froid de l'hiver et les pressions psychologiques exercées à leur encontre. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres¹.

Nul étonnement, dès lors, que les femmes de l'intérieur, sans ambition syndicale ou politique, mère de famille au niveau d'instruction relativement modeste, aient été actives dès la première étincelle de l'insurrection, fin 2010. Là encore, ce qui s'est passé à Kasserine, au centre du pays, est loin d'être isolé:

Dès le départ, les femmes ont été aux premiers rangs et lorsque s'est constitué à Kasserine le Comité de défense de la Révolution, le premier en Tunisie, les femmes étaient avec les syndicalistes pour assurer la pérennité de cette initiative. Très vite, nous avons été submergés par la présence militaire. Seules les femmes étaient autorisées à suivre les enterrements. Les gens ne pouvaient plus sortir pour se nourrir en raison des risques, et les femmes devaient faire bouillir la marmite avec ce qu'il y avait. Elles étaient très présentes. A tout moment et partout. Elles sont sorties, les progressistes et les autres...elles ont acheté des médicaments, engagé des collectes, rendu visite aux familles des martyrs et accueilli des journalistes. On n'avait pas de local, on faisait tout chez nous. Nous avons utilisé tous les moyens pour faire entendre nos voix. Nous écrivions les slogans sur des draps ou des tabliers qui nous servaient de banderoles. La couturière et le menuisier de la cité nous aidaient bénévolement ». (Entretien réalisé par la sociologue Dorra Mahfoudh, Le Maghreb magazine, 2, 2011:83).

Editorial

GRAN ANGULAR

Panteridad

Teresa de Lauretis

PERSPECTIVAS

Robert Capa, las paradojas de un fotógrafo bipolar en la Guerra Civil española

La literatura v el viaie en el tiempo

Teresa Lónez Pellisa

DOSSIER

Le Printemps Arabe La question du pouvoir en Islam

Le Printemps arabe contre le terrorisme

"Le printemps arabe" en Afrique du Nord

Les relations libano-syriennes dans la tourmente du Printemps arabe

Révolution tunisienne et empowerment

Les valeurs de la Révolution tunisienne

Le printemps arabe et le public islamique

Reinhard Schulze

CALEIDOSCOPIO

Revolution 2.0

The New Arab Revolt The Arab Awakening L'hypothèse communiste

El ritmo perdido

La poesía del pensamiento

El puño invisible

Carlos Granés

Alexander Mackendrick

El cronista de cine

Guillermo Cabrera Infante

WHO'S WHO

Charles Geneguand Daniel Meier Raquel Gómez Martínez **Reinhard Schulze** Rémi Baudouï Ridha Chennoufi Salah Moshash Soumava Mestiri Teresa De Lauretis Teresa López Pelisa

Normas de publicación

Normas generales Citas bibliográficas

Contacto

Sans ces femmes-là, la révolte ne se serait pas transformée en révolution: si la société civile a pu prendre le relais de l'insurrection quelques jours plus tard, ce n'est qu'à la faveur de l'engagement des «Indigènes de la République» Tunisienne. Mais à mesure qu'avocates, magistrates syndicalistes, journalistes, cheffèsses d'entre-prise et médecins s'engouffrent dans la brèche, et de manière encore plus prégnante après la chute du régime le 14 janvier 2011, la visibilité de ces femmes de l'intérieur s'amoindrit.

Tout se passe comme si l'on avait voulu que le rôle de ces femmes soit celui d'une simple courroie de transmission. Après avoir passé le relais à la société civile, elles retournent à leur statu quo ante. Mais ces femmes, mère, sœur, femme d'un martyr de la révolution, ne se laissent pas faire : les derniers dix-huit mois ont été émaillés de sursauts contestataires, contre l'oubli et pour la reconnaissance de celles et ceux qui ont payé de leur vie ou de leur santé, mutilés à vie, afin de faire tomber la dictature en leur pays. Ces phases aiguës correspondent peu ou prou à la tenue des procès des présumés assassins des martyrs, bras armés et donneurs d'ordres, des procès considérés comme des mascarades de justice et vécus comme une énième provocation, aussi bien par les familles des victimes que par une large frange de l'opinion publique.

2. Les femmes de la société civile s'en sortent-elles mieux? On pourrait être tenté de répondre par l'affirmative, mais une telle réponse ne résiste pas à une analyse affinée de la situation. Il est vrai que les femmes sont clairement présentes dans l'espace public, notamment dans le cadre associatif. Pléthores d'associations féminines et féministes ont effet vu le jour après la révolution, et l'engagement citoyen des femmes de la société civile est bien réel. Actives, cadres supérieures, médecins et chefs d'entreprises n'ont pas ménagé leurs efforts pour convaincre leurs concitoyennes d'aller accomplir leur devoir électoral. Durant les mois qui ont précédé la tenue des élections de l'Assemblée Nationale Constituante, des associations comme «Engagement citoyen» ou la «Ligue des Electrices Tunisiennes» ou encore «Femmes et leadership», pour ne citer que celles-là, ont fait un travail de terrain à vocation pédagogique tout à fait estimable.

Mais si l'on retient le critère de la *représentation*, force est de constater, d'abord, la faible, voire très faible présence des femmes au niveau des structures institutionnelles classiques par lesquelles il faut entendre, essentiellement, les trois gouvernements post-révolutionnaires, et extraordinaires, nées de la révolution: la Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, devenue par la suite la Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, la Réforme Politique et la Transition Démocratique, l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, la Commission d'établissement des abus et des violations subis par la population à partir du 17 décembre 2010 et enfin l'Assemblée Nationale Constituante.

Après le 14 janvier 2011, le gouvernement provisoire a compté au maximum, après les deux remaniements qu'il a subi et jusqu'à la fin de cette même année, trois femmes (deux ministres et une secrétaire d'Etat), toutes trois issues de la société civile. Deux ont fini par démissionner, de sorte qu'à à la veille des élections, il ne restait plus en poste, comme de juste, que la ministre des Affaires féminines. Avec le gouvernement à majorité islamiste d'Ennhadha, en place à la suite des élections de le Constituante, une ministre de l'environnement est venue «renforcer» les rangs du deuxième sexe, les ministères régaliens demeurant, eux, l'apanage des hommes.

S'agissant des trois instances extraordinaires nées de la Révolution, la parité n'est pas non plus respectée, tant s'en faut. La HIROR, organe à structure bicéphale (comité d'experts et conseil de 155 personnalités nationales) chargé de donner l'alarme au moindre signe de fourvoiement émis par le gouvernement, ne compte qu'un tiers d'expertes et une trentaine de personnalités féminines. Les choses sont encore plus flagrantes concernant l'ISIE puisqu'on n'y dénombre que deux femmes sur un total de treize membres. Seule la Commission d'établissement des abus et des violations subis par la population parvient à sortir son épingle du jeu, puisqu'on y relève une suprématie féminine, avec neuf membres sur quinze.

Mais la représentation se mesure aussi à l'aune de la présence dans les différents médias; malheureusement, là encore, les femmes brillent par leur absence. S'agissant de la couverture de l'activité des femmes politiques durant la période du 1^{er} août au 25 septembre 2011, les chiffres parlent là encore d'eux-mêmes. La presse écrite a consacré ainsi 4, 11 % de sa production à la couverture des campagnes électorales féminines tandis que les hommes politiques bénéficiaient, comme de juste, de 95, 89% des articles, interviews et autres reportages. On note une infime amélioration concernant la période du 1^{er} au 23 octobre, date des élections, le chiffre passant à 6, 56%. Les choses sont sensiblement les mêmes à la télévision, avec respectivement 5, 19 % et 10, 89% pour les deux périodes pré-citées, et à la radio, où l'on estime, dans le meilleur des cas, le taux de couverture des activités des femmes politiques à 8, 01%².

Et quand elle apparaît dans les médias, c'est souvent une image désastreuse de la femme qui est véhiculée. En témoigne le travail particulièrement révélateur mené par Faïza Skandrani, actuelle présidente de l'association « Egalité et Parité » et ancienne journaliste. Celle-ci a recensé les émissions radiophoniques, télévisuelles ainsi que les articles, unes et couvertures de presse qui contribuent à entretenir une image dégradée voire dégradante de la femme : apologie de la femme au foyer, banalisation de la violence conjugale et normalisation de la polygamie, campagnes de dénigrement et de harcèlement en règle des féministes, mais dans le même temps, silence assourdissant sur leurs activités, et j'ajouterai, récemment, un talk-show où le président d'un parti de la 25ème boure invite à rétablir et à rébabiliter le tradition des courtisance pour



ISSN: 2174-8454 / eJSSN: 2340-115X

2011 © EU-topías

u un paru de la 23eme neure invite a retabili et a renabiliter la tradition des courtisanes pour «lutter» contre «le célibat des femmes de 35 ans ».

3. Les femmes tunisiennes font-elles mieux sur le terrain politique? S'agissant des partis politiques *stricto sensu*, force est de constater que sur 116 partis autorisés se présentant aux élections de la Constituante, quatre comptent une femme dans leurs instances dirigeantes (présidente, vice-présidente ou secrétaire générale); le chiffre passe à 6 si l'on comptabilise les femmes membres de bureau politique: maigre score, s'il en est, qui confirme que le machisme en politique n'est pas une vue de l'esprit. Autre indicateur: les résultats des élections de l'Assemblée Constituante, qui ne lassent pas de décevoir les partisans de la parité sexuelle. Sur 217 membres que compte en effet cette Assemblée, 49 seulement sont des femmes, ce qui représente à peine 23 % du nombre total de constituants.

Le principe de l'alternance sexuelle sur les listes des candidats, censé précisément garantir la parité, n'a pratiquement pas été respecté puisque seulement deux seuls partis (ou coalitions) sur la petite centaine en lice ont fait «l'effort» de présenter des listes paritaires, savoir le Pôle démocratique moderniste et... le parti islamiste Ennahdha. Il n'y a, s'agissant de ce dernier cas, pas lieu de s'étonner: extrêmement discipliné, avançant en rangs serrés, avec des objectifs et une stratégie bien définis, le parti islamiste n'a aucune peine à trouver des femmes, soldats de la cause, prêtes à défendre ses idées — une tâche qui s'avère bien plus ardue pour ses adversaires politiques. Grand vainqueur des élections en termes de sièges et de voix, Ennahdha est ainsi, tout naturellement, le parti qui compte le plus de femmes à l'ANC: 42 des 49 élues de la Constituante sont des militantes du parti islamiste.

4. Il est temps à présent de dresser un premier bilan de ce que l'on pourrait appeler l'*empowerment* féminin en Tunisie à l'heure de la révolution qui mit fin à une dictature de vingttrois ans. Il semble bien, malheureusement, qu'il n'y ait pas de quoi pavoiser. Jugez plutôt: « des indigènes de la République » que l'on voudrait voir retourner à leurs travaux des champs, à leur foyer, mutiques et dociles, des femmes cantonnées au « social », et à « l'associatif », avatar d'un machisme bien prégnant qui réserve la politique, affaire sérieuse s'il en est, aux « mâles dominants » et, quand on en trouve, des femmes politiques imperméables à la solidarité de genre, réduites à n'être que des « petites mains » au service d'une cause qui les instrumentalise.

On y avait pourtant cru. Quelques signes donnaient en effet, ponctuellement, des raisons d'espérer. On songe ainsi à la ténacité des constituantes nahdhaouies, qui ont pesé de tout leur poids faire passer le Code du Statut Personnel tunisien, création bourguibienne à laquelle les Tunisiennes doivent leur acquis modernistes, de loi ordinaire à loi fondamentale, nous faisant ainsi momentanément oublier la recrudescence du mariage coutumier, la stigmatisation des mères célibataires et les appels à l'excision des petites filles. L'on s'était alors plu à croire en l'essentialisme stratégique et à ses vertus, et c'est avec conviction qu'on avait ardemment défendu l'idée éminemment subversive qu'une approche holiste de l'identité et de la culture est, dans certaines conditions, indispensable.

Malheureusement, l'espoir n'a pas duré. Dernièrement, en plein cœur de l'été, a éclaté la polémique dite de l'article 28 (du projet de la future Constitution). L'article 28 affirme, rappelons-le, un triple engagement envers la femme tunisienne :

L'Etat assure la protection des droits de la femme et de ses acquis, sous le principe de complémentarité avec l'homme au sein de la famille et en tant qu'associée à l'homme dans le développement de la patrie. L'Etat garantit l'égalité des chances pour la femme dans toutes les responsabilités. L'Etat garantit la lutte contre la violence faite aux femmes, de quelque nature qu'elle soit.

L'idée selon laquelle la femme devrait être le complément de l'homme a soulevé, à juste titre évidemment, un tollé général dans les rangs des «progressistes». Et de fait, parler de

complémentarité plutôt que d'égalité revient à circonscrire *a priori* et par défaut le féminin. Dire que le potentiel liberticide de ce projet d'article est bien réel relève de l'euphémisme : en cantonnant les femmes à un espace qui pourrait se rétrécir comme peau de chagrin — quantitativement mais aussi qualitativement— suivant «ce qu'il y aurait à compléter», la complémentarité initiale vire l'inégalité, inféodant la femme sous couvert de partage des tâches et ce, d'autant que le caractère machiste et patriarcal du texte est clairement affirmé : il s'agit bien de la complémentarité *au sein de la famille* et, par voie de conséquence, d'une division sexuelle du travail qui peut très vite se muer en une assignation pure et simple de la femme à la sphère privée. Comme j'ai pu l'écrire ailleurs, cette interprétation est du reste confortée par la mention 'associée à l'homme', dont au aurait très bien pu se passer sans nuire à l'intelligibilité du texte, et dont la présence achève de faire du mâle l'étalon à l'aune duquel on évalue les droits et devoirs d'un sexe pour le coup lourdement affaibli³.

Invitée à donner son sentiment sur la polémique, l'élue nahdhaouie à la tête de la Commission des droits et libertés à l'ANC, Férida Labidi (avocate), s'est exprimée en des termes on ne peut plus clairs :

On ne peut pas parler d'égalité entre l'homme et la femme dans l'absolu, sinon on risque de rompre l'équilibre familial et de défigurer le modèle social dans lequel nous vivons. Il y va de la question de paternité, de l'octroi du nom de famille ou bien de l'héritage. Si la femme est l'égale de l'homme, alors il va falloir qu'elle soit contrainte à payer la pension alimentaire des enfants, au même titre que l'homme! Or ceci est contraire à notre mode de vie social. (Interview «Express FM» 6 août)

1 111 //g U WUW./.

S'il y a « des choses qui ne se font pas », c'est bien parce que les rôles ont été distribués depuis la nuit des temps, que cette distribution est censée avoir fait ses preuves et que vouloir l'amender, de quelque façon que ce soit, c'est mettre en danger l'ensemble du système fondé sur une logique pérenne. C'est comme si l'on se mettait en tête de donner, pour user d'un exemple trivial, un filet de pêche au paysan et une faux au marin: voilà « le sens du non-sens » dénoncé par F. Labidi, un non-sens censé aboutir, à terme, à une perte de repères, et, plus généralement, au chaos le plus complet.

On ne peut par ailleurs, dans cette optique, qu'être pour le moins sceptique quant à la formule selon laquelle «l'Etat garanti[rait] l'égalité des chances pour la femme dans toutes les responsabilités», dans la mesure où le concept même d'égalité des chances n'a strictement aucune signification dans un système où la mobilité sociale n'existe pas. Si vous êtes faite pour vous occuper d'un foyer, et si votre participation à l'harmonie de la cité passe par une telle tâche, si on n'envisage votre valeur que relativement à des institutions (la famille, la patrie) ou à un tuteur (le mari) un faisant ainsi fi de l'accomplissement personnel, à quoi peut bien vous servir une politique de l'égalité des chances, sinon à pervertir un équilibre millénaire destiné à vous survivre? Que signifie l'égalité des chances quand le projet de l'article 28 semble dénier tout statut à la femme célibataire n'ayant, par définition, pas de mari à «compléter»? Quid, dans cette même perspective, de la femme divorcée?

Autant de questions légitimes lorsque l'on sait qu'Ennahdha a toujours insisté sur la primauté de la vie familiale. Ainsi Souad Abderrahim, pharmacienne, tête de liste du parti islamiste dans la circonscription de Tunis 2 et future élue à la Constituante, expliquait, dans une interview donnée à un hebdomadaire de la place durant la campagne électorale, qu'elle comptait œuvrer à assouplir le temps de travail par la généralisation du système dit de la séance unique⁴ afin de donner les moyens à la femme de «réconcilier sa vie de famille avec sa vie active» (Zbiss, 2011: 47). Férida Labidi, militante Ennahdha, future constituante et présidente de la

Commission des droits et des libertés au sein de l'ANC, insistait déjà, elle aussi, sur le fait que le parti islamiste travaillait à «préserver l'équilibre familial, à resserrer les liens au sein de la famille et à sacraliser les relations conjugales », une tâche d'autant plus importante que «le taux de divorce est élevé en Tunisie » (H.J.: 2011).

Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui en Tunisie. Pour espérer renverser cette triste tendance, il nous faut d'abord comprendre que le problème n'est pas simplement politique, mais aussi éminemment socio-économique. C'est en acceptant de prendre suffisamment au sérieux cette triple dimension que l'on pourra donner aux femmes les véritables armes pour prendre, toutes autant qu'elles sont, leur destin en main.

Notes

* Si la communication correspondant au présent article a été prononcée en décembre 2011, il est important de préciser que des modifications substantielles ont été apportées à la version finale livrée ici et ce, eu égard aux développements de l'actualité (et ils sont nombreux) qui ont eu lieu depuis. On pense notamment au passage relatif à la polémique autour de l'article 28. Le passage du temps explique la correction de certaines dates ainsi que l'amendement voire la suppression de certaines analyses prospectives qui figuraient dans la mouture initiale de cette réflexion.

Sources

Blaise, Lilia (2012), «Les femmes démocrates à la croisée des chemins», *Réalités*, 1367, pp. 16-18.

H. J. (2011) «Les femmes en politique : 'militantes et légitimes' », *Temps fort*, disponible à l'URL http://www.gnet.tn/temps-fort/tunisie/les-femmes-en-politique-militantes-etlegitimes/idmenu-325.html

Mefarej, Leila (2011), «La représentation féminine après le 14 janvier», disponible à l'URL www.observatoiretunisien.org/pdf/Leila%20BECHA2COR.pdf

Mestiri, Soumaya (2012), «Egalité, complémentarité » Le Maghreb magazine, 12, pp. 66-69.

 $\,$ «La politique au féminin », série d'interviews réalisée auprès des femmes politiques, Le Maghreb magazine, 2, 2011, pp. 54-59

¹ Pour une synthèse éclairante du rôle des femmes dans l'épisode du bassin minier de Gafsa en 2008, on pourra se référer au travail de Hayet Yakoubi (2012 : 66-69).

² D'après le Rapport sur le Monitoring des Médias commandé par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates

³ 2012 : 45.

⁴ Le système de la séance unique est adopté en Tunisie durant le mois de Ramadan et les deux mois de juillet et août et qui prévoit une plage de travail allant jusqu'à 14h maximum.

Rapport sur le Monitoring des médias, disponible à l'URL http://femmesdemocrates.org/2012/03/26/medias-monitoring-tunisie-2011-rapport-final/

Yakoubi, Hayet (2012), «Les femmes du bassin minier», Le Maghreb magazine, 10/11, pp. 66-69.

Zbiss, Hanène (2011), «Femmes têtes de liste : qui sont-elles...que veulent-elles?», *Réalités*, 1344, pp. 46-49.